

LE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'OISE

# Le CHASSEUR de l'Oise

N°113 | Juin. 2025 | [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr)

P. 15

## ACTUALITÉS

Un nouveau Schéma  
Départemental de  
Gestion Cynégétique  
(2025 - 2031)

P. 16

## ACTUALITÉS

Assemblée Générale  
2025 : ce qu'il faut  
retenir

P. 22

## GRANDE FAUNE

Dégâts : l'accalmie  
n'aura pas duré,  
la facture explose



# 100 ANS D'HISTOIRE... ET ENCORE TANT À VIVRE

ÉDITO P.1

DOSSIER SPÉCIAL 100 ANS P.12



# ÉDITO

GUY HARLE D'OPHOVE

► Président de la Fédération des chasseurs de l'Oise

**S**i nous avons pu échapper à la liste rouge des espèces et à la stratégie des aires protégées, si nous avons pu stopper le moratoire sur les espèces canards grâce à une mobilisation de la FNC et des données du radar ISNEA, ainsi qu'à une très forte action de nos conseillers régionaux, qui sous mon impulsion, ont fait voter une motion à l'unanimité, sauf l'extrême gauche et les écologistes, qui a été transmise à l'Europe. Il ne faut en aucun cas baisser la garde avec nos adversaires, eux ne font pas de pause et deux nouvelles menaces se précisent :

## Renards végans et pigeons voyageurs à relocaliser ?

Tout d'abord sur les nuisibles, vous avez pu constater l'évolution sémantique les concernant. Il n'y a pas si longtemps, nous les régulations sans problème, puis est venu le temps où il fallait prouver qu'ils occasionnaient des dégâts. Il y a 9 ans, on est passé à un stade supérieur en n'utilisant plus le terme « nuisible » mais « ESOD », ce qui n'est pas neutre, car dans cette nouvelle appellation, on introduit le doute « susceptible » en clair, cédant à la norme nationale où l'on refuse de dire les choses telles qu'elles sont, « pas d'amalgame », tous les renards ne sont peut-être pas des carnivores, il y en a peut-être qui, touchés par le discours des écolos « ne mangez plus de viande » sont devenus végans... On aurait pu penser que cela s'arrêtait là, mais non !

Suite à la publication d'un rapport sur les ESOD de la part de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable intitulé « Parangonnage sur les ESOD ». J'avoue que jusqu'à ce jour, j'ignorais totalement la signification du terme « parangonnage ». Je vous livre donc sa définition : « Processus d'analyse

comparative visant l'adaptation et l'implantation de meilleures pratiques pour améliorer la performance des processus dans une organisation ». En clair, parce que je ne voyais pas très bien comment parangonner ces ESOD, cela consiste à ne pas reconduire l'arrêté fixant la liste des ESOD du groupe 2, il s'agit pour l'Oise, du Renard, des Corvidés, de la Pie et des Etourneaux. L'objectif visé est clair : « trouver des alternatives non létales » à la gestion de ces espèces, dans le but de préserver les écosystèmes et de cohabiter avec la faune sauvage. Mais finalement, ce rapport reporte l'indemnisation des dégâts de toutes les espèces chassables sur les chasseurs, et non plus limitée au grand gibier. A votre bon cœur, faisons payer les dégâts de blaireaux, de pigeons et de corbeaux aux chasseurs, c'est un moyen à peine voilé pour faire disparaître la chasse, et c'est d'autant plus vicieux que nous n'aurons plus les moyens de les réguler puisqu'il faudra faire du no-kill lorsque vous piégerez pour les déplacer ailleurs, cherchez l'erreur ! Déplacez un pigeon, vous verrez s'il ne revient pas sur son lieu de nidification.

Cette problématique des ESOD est capitale pour la chasse, car sans sa maîtrise pas de retour du petit gibier de plaine, ce qui est l'apanage de la chasse populaire qui doit être préservée avant tout.

**« La chasse en France doit rester populaire ou elle ne sera plus »**

## Trop, c'est trop !

Il nous faut revenir avec insistance sur les dégâts agricoles, nous n'arrivons pas à dépasser ce plafond de verre qui nous bloque à moins de 12 000 sangliers déclarés, alors qu'il faudrait dépasser les 15 000 pour revenir à une situation maîtrisable. Cette année, les dégâts ont augmenté de manière importante, d'une part à cause d'un niveau de population toujours trop haut et d'autre part du fait des conditions climatiques, qui ont étalé les récoltes dans le temps et par des pratiques agricoles qui favorisent l'implantation des sangliers en plaine rendant difficile la réalisation des plans de chasse en forêt. Nous

# SOMMAIRE



assistons au niveau des dégâts à une dérive sur les petits dossiers de la part des agriculteurs du fait de la mise en place du seuil de 150 € à l'exploitation sur l'année. Nous avons indemnisé 546 parcelles avec moins de 10 ares de dégâts en moyenne, mobilisant du temps d'estimateur et du travail administratif pour un total de plus de 117 000 €. Ça suffit !

J'ai vivement protesté auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs, ce qui a donné lieu à une motion lors du dernier congrès national votée à l'unanimité pour mettre en place un moratoire sur le paiement de ces petits dossiers, en contrepartie d'une refonte du système d'indemnisation qui ne repose pas sur la seule présomption de culpabilité des chasseurs. Nous ne fuyons pas nos responsabilités dans la survenance des dégâts agricoles, si certains jouent un jeu dangereux en ne procédant pas aux efforts nécessaires pour une bonne régulation de l'espèce, beaucoup d'autres facteurs sont indépendants de notre volonté. Il y a environ 35 % du territoire non chassable dans l'Oise, friches industrielles, zones dangereuses pour la sécurité des personnes, personne anti-chasse, ... Nous sommes fermement décidés à agir sur les 24 communes des 679 que comptent l'Oise, soit 3,5 % des communes, qui cumulent à elles seules 50 % de la facture de dégâts soit 503,36 hectares, à attaquer en responsabilité les zones de non-chasse, à lever au maximum les contraintes pour une meilleure réalisation des plans de chasse :

- Ouverture au 1<sup>er</sup> juin sans dispositif de marquage et sans limite jusqu'à l'ouverture générale avec obligation de déclarer ses prélèvements.
- Réattribution tout au long de la saison sans restriction au prix de 20 €.
- Autorisation de tir autour des parcelles en cours de récoltes.
- Renforcement d'une manière considérable de la prévention.

**C'est ainsi que nous n'indemniserons plus les zones dangereuses où l'on ne peut intervenir, ni les cultures en point noir sans plan de chasse, ainsi que les petits dégâts qui sont les conséquences naturelles du métier d'agriculteur, qui ne cultive pas dans son salon, mais dans la nature où il y a des animaux.**

- ACTUALITÉS** > P.05
- JURIDIQUE** > P.19
- PRÈS DE CHEZ VOUS** > P.20
- GRANDE FAUNE** > P.22
- PETITE FAUNE** > P.30
- MIGRATEURS** > P.31
- DÉCOUVRIR** > P.32
- ASSOCIATIONS** > P.36
- TEST / AGENDA** > P.37
- RECETTE** > P.38
- JEUX** > P.39



**Le Chasseur de l'Oise**  
**N°113 - Juin 2025 - Tirage : 8060 exemplaires -**  
**Publication trimestrielle**  
**2,50 € le n° - 8 € l'abonnement annuel (4 n°)**  
**Éditeur :** EURL Communication pour le Développement Durable de la Chasse (CDDC), 155 rue Siméon Guillaume de la Roque, BP 50071 Agnetz, 60603 Clermont cedex  
 Tél : 03 44 19 40 40  
**Directeur de publication :** Guy Harlé d'Ophove  
**Rédacteur en chef :** Marc Morgand  
**Mise en page :** Cassiopée Graphisme  
**Responsable élu :** Joël Dubat  
**Publicité :** Hélène Douilly, 07 86 43 02 72  
**Impression :** Sprint, 02430 Gauchy  
**Crédits photos :** Dominique Gest, FDC60, JB Quillien, AdobeStock, Pixabay, Freepik  
**Image de couverture :** Dominique Gest  
**N° de commission paritaire :** 1024 G 82255  
**N° ISSN :** 1152-9059  
**N° d'agrément BPost :** P929532

ENTRÉE GRATUITE

# RURALITÉ

EN  DANS LES  
HAUTS DE  
FRANCE

6 & 7  
SEPT.  
2025

PARC DU  
CHATEAU DE  
COMPIÈGNE

# FETE



VILLAGE  
DES PRODUITS  
DU TERROIR

ÉQUIPEMENTS  
DE CHASSE

ARTISANS D'ART

PARKINGS  
GRATUITS

RESTAURATION  
SUR PLACE

**NOMBREUSES  
ANIMATIONS**

SPECTACLE  
ÉQUESTRE  
EN PRÉSENCE DE  
MARIO LURASCHI

JEUX PICARDS  
TIR À L'ARC

FERME  
PÉDAGOGIQUE

SPECTACLE DE  
FAUCONNERIE

ORGANISÉ  
PAR :



AVEC LE  
SOUTIEN DE :





## 173 COMMUNES DES HAUTS-DE-FRANCE MOBILISÉES POUR LA HAIE ET LA BIODIVERSITÉ !

Depuis 2023, la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France est engagée dans une opération d'envergure nationale pour reconnecter habitants, enfants et territoires à leur patrimoine végétal : Sensibilis'haie.



**Durant la saison de plantation 2024-2025, la région Hauts-de-France s'est pleinement engagée dans l'opération Sensibilis'haie, une initiative nationale portée par la Fédération Nationale des Chasseurs, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité et de la Région Hauts-de-France. Ce programme a pour ambition de sensibiliser les communes et les écoles à l'importance des haies, véritables piliers de la biodiversité et du paysage rural français.**

### Une mobilisation sans précédent dans la région

Pas moins de 173 communes, réparties dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, ont participé à cette grande opération participative. Au total, près de 200 chantiers de plantation ont été organisés, aboutissant à la mise en terre de 28 500 plants issus d'essences locales et labellisées « Végétal local ».

Parmi les espèces plantées : érable champêtre, charme commun, noisetier, bourdaine, troène, et autres essences caractéristiques de notre patrimoine bocager régional, accompagnés d'arbres fruitiers (pommier et

poirier) pour créer une haie fruitière à disposition des habitants. Ces plantations ont été réalisées le long des chemins communaux, dans une logique de revitalisation des paysages ruraux et de restauration écologique.

### Une opération éducative au cœur du territoire

Le projet a surtout été l'occasion d'un engagement fort des citoyens et d'une implication remarquable des jeunes générations. Environ 8 500 enfants ont participé aux plantations, encadrés par les élus communaux, enseignants et chasseurs bénévoles. Des actions pédagogiques en classe et au pied de la haie ont permis de transmettre les bases de l'écologie et de la gestion durable aux enfants. Chaque plantation a également été accompagnée de panneaux pédagogiques, et chaque enfant ayant participé au projet ont reçu un kit pédagogique pour approfondir ses connaissances sur la biodiversité ordinaire.

### Un patrimoine naturel pour demain

Au-delà de l'action symbolique, Sensibilis'haie a favorisé une meilleure appropriation de la nature

par les habitants, tout en valorisant la connaissance de la biodiversité. Ce sont autant de haies qui, demain, protégeront les sols, abriteront la faune locale et structureront durablement le paysage rural.

Les communes participantes ont par ailleurs signé une charte d'engagement sur 10 ans, garantissant une gestion durable et raisonnée des haies plantées, en lien avec les principes de l'opération.

### Une dynamique appelée à se poursuivre

Fort de son succès, le programme Sensibilis'haie sera reconduit pour la saison de plantation 2025-2026. De nouvelles communes pourront candidater, tandis que les outils pédagogiques seront renforcés. Un kit pédagogique complet, actuellement en cours de développement, viendra soutenir les enseignants et les acteurs locaux dans leurs démarches d'éducation à l'environnement.

*Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France*

# SÉCURITÉ ET VIGILANCE : LE BILAN DES CONTRÔLES 2024-2025



Le bilan des contrôles de chasse 2024-2025 dans l'Oise rappelle l'importance capitale du respect des règles de sécurité. Malgré une majorité de chasseurs en conformité, plusieurs accidents, incidents et infractions ont été constatés.



## 888

chasseurs contrôlés conformes

## 70

verbalisés au titre de la chasse

### Accidents / Incidents :

#### Deux accidents de chasse

- Balle dans le genou
- Auto-accident

#### Quatre incidents :

- Balle de carabine dans une fenêtre de chambre (battue au grand gibier)
- Balle dans un véhicule stationné
- 2 chiens morts

### 104 infractions police de la chasse :

- Sécurité : 44
- Agrainage : 29
- Munitions interdites : 3
- Autres (plan de chasse, plan de gestion, PMA, permis, appelants, piégeage, chiens).

## Le Salon des Chasseurs de Migrateurs

5 et 6 juillet  
2025

à Cayeux-sur-mer  
(D3 - Route de Brighton)

ENTRÉE  
5€

SALON DES

Migrateurs

#### Animations

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs • Plateau d'or
- Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs
- Concours d'appeaux • Présentation de chiens
- Championnat du monde de lancer de blettes.

[info@salondesmigrateurs.com](mailto:info@salondesmigrateurs.com) / [www.salondesmigrateurs.com](http://www.salondesmigrateurs.com) / 01 34 78 22 22

# VALIDEZ VOTRE PERMIS !

Rien de plus simple en quelques clics et grâce au paiement en ligne,, vous pouvez valider votre permis de chasser pour la saison 2025/2026.

Dès le 3 juin 2025, rendez-vous sur le site de la Fédération pour valider votre permis en ligne.

## Comment valider votre permis ?

1. Rendez-vous sur [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr)
2. Puis tout en haut, cliquez sur « Validation du permis »
3. Ensuite, connectez-vous avec vos identifiants (les mêmes que vous avez créé l'année dernière)
4. Enfin, suivez les instructions et les différentes étapes.

## Première connexion ?

1. Suivez les deux premières étapes ci-contre (à gauche)
2. Puis cliquez sur le lien bleu « S'inscrire maintenant »



**Hélène DOUILLY**  
Chargée de communication

## Vous rencontrez des difficultés à valider votre permis en ligne ?



Scannez ce QR CODE  
ou contactez HÉLÈNE COQUET  
> 03 44 19 40 46

BREVES

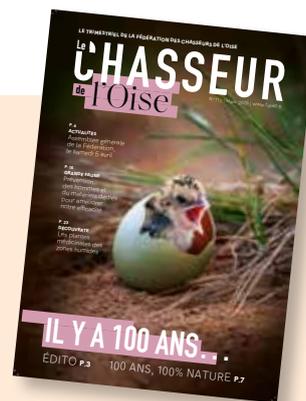
## Abonnez-vous !

Vous voulez recevoir ce journal ou continuer à le recevoir pour rester informé sur la vie de votre Fédération ? Actualités, événements, informations techniques, juridiques et sanitaires, jeux, recettes... Il y en a pour toute la famille !

## Comment s'abonner ?

Vous n'avez rien à faire ! Votre abonnement est déjà compris dans votre validation.

- Pour vous abonner (si vous n'êtes pas chasseur OU en cours d'année dans le cas où vous auriez déduit le montant de l'abonnement dans votre validation OU si vous avez décoché la case en validant sur internet), il vous suffit de renvoyer le bulletin d'abonnement à télécharger sur [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr), rubrique « La fédération / Le journal ».



BREVES

## Bienvenue Alexis !

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau technicien grand gibier Alexis POTTIER  
> 03 44 19 40 51 ou 06 09 82 02 56  
✉ [grandgibier@fdc60.fr](mailto:grandgibier@fdc60.fr)



## Changement de poste pour Diane et Julien !

Julien OMETZ, technicien adjoint à la Fédération depuis quelques mois change de poste et devient le nouvel agent du secteur « 3 / Plateau Picard ».

Julien remplace Diane DELMAS qui est maintenant Technicienne migrateurs et zones humides. Vous pouvez retrouver son portrait en page 31 de ce journal.

Julien OMETZ > 06 09 82 03 52

✉ [j.ometz@fdc60.fr](mailto:j.ometz@fdc60.fr)

Diane DELMAS > 03 44 19 40 52 ou 06 47 83 00 31

✉ [projet.oizheau@fdc60.fr](mailto:projet.oizheau@fdc60.fr)



# FORMEZ-VOUS, PROGRESSEZ, PARTAGEZ !

## Vous souhaitez vous former ou approfondir vos connaissances cynégétiques ?

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise vous propose un programme de formations complet pour les mois à venir : permis de chasser, piégeage, chasse à l'arc, hygiène de la venaison, tir du renard, recherche au sang, garde-chasse particulier, et bien plus encore.

### Préparer l'examen du permis de chasser

**46 €** max pour les résidents de l'Oise  
**246 €** max pour les autres  
1 session par mois

### Chasse accompagnée

**30 €** de caution  
4 juillet / 11 juillet / 29 août / 31  
octobre

### Hygiène de la venaison & examen initial du gibier

**10 €** > 20 novembre

### Savoir découper un gibier

**30 €** > 15 janvier 2026

### Tir du renard & grand gibier en ouverture anticipée

**15 €** > 13 juin

### Chasse à l'arc

**20 €** > 5 juillet / 13 septembre

### Initiation à la recherche au sang & contrôle de tir

**10 €** > 3 octobre

### Piégeur agréé

**30 €** > 26 et 27 juin / 24 et 25 octobre

### Journée de recyclage Piégeur agréé

**Gratuite** > 26 juin / 24 octobre

### Garde - chasse particulier

**30 €** > 8, 9, 10 octobre

### Journée de recyclage Garde chasse particulier

**Gratuite** > 3 octobre

### Formation décennale à la sécurité Obligatoire d'ici 2030

**Gratuite** > Tous chasseurs - ½ journée



### INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

[www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr),  
rubrique « formations »  
Carine Manlay  
> 03 44 19 40 48  
✉ [c.manlay@fdc60.fr](mailto:c.manlay@fdc60.fr)



Les dates de formations sont susceptibles d'être ajustées ou modifiées en fonction du nombre d'inscrits. En cas d'absence non excusée auprès du secrétariat, le chèque d'inscription à la formation sera encaissé.

## L'AGENDA DU CHASSEUR

### ● En Juin

**01/06** > Ouverture anticipée de la chasse au sanglier et au chevreuil  
**03/06** > Ouverture du guichet unique pour la validation en ligne du permis de chasser 2025/2026

### ● En Juillet

**25/07** > Retour des demandes de plan de gestion perdrix grise, faisain commun et lièvre

### ● En Aout

**21/08** > Ouverture de la chasse du gibier d'eau  
**31/08** > Ouverture de la chasse de la caille des blés

### ● En Septembre

**01/09** > Ouverture de la chasse au cerf élaphe (mâle uniquement)  
**12/09** > Date limite de déclaration des jours de chasse du petit gibier  
**21/09** > Ouverture générale de la chasse  
**30/09** > Retour des bilans de piégeage à la Fédération et de destruction de tir à la DDT

### ● En Octobre

**05/10** > Ouverture de la chasse à la perdrix grise, au lièvre et au faisain commun

*Date d'ouverture sous réserve de modification en fonction des arrêtés, notamment.*



# FORMATION DÉCENNALE À LA SÉCURITÉ : ÊTES-VOUS À JOUR ?

Le temps passe vite, et la date butoir approche : d'ici 2030, tous les chasseurs devront avoir suivi la formation décennale obligatoire à la sécurité pour pouvoir valider leur permis. Actuellement, seuls 21 % des chasseurs de l'Oise sont à jour. Ne tardez pas à vous former !

## Comment suivre la formation ? Vous avez le choix entre deux formats :

**En ligne :** à votre rythme, depuis chez vous. Rendez-vous dans la rubrique « formations » de notre site.

Il est recommandé de ne pas attendre la convocation officielle pour suivre cette formation. Une fois validée, une attestation vous sera délivrée, valable dix ans.

**Hélène DOUILLY**  
Chargée de communication

## VOUS PRÉFÉREZ FAIRE UNE FORMATION EN PRÉSENTIEL ?

La Fédération organise deux sessions de formation, le mardi 24 juin 2025 et le mercredi 2 juillet 2025, de 8h30 à 12h00, à la Maison de la Chasse et de la Nature à Agnetz.

Pour vous inscrire, contactez Hélène COQUET au :  
03 44 19 40 46.

## ORGANISER UNE SESSION SUR VOTRE TERRITOIRE

Pour les territoires souhaitant organiser une session de formation décentralisée, la Fédération peut intervenir directement sur place. Contactez votre agent de secteur pour planifier une session adaptée à vos besoins.

**Protégez  
votre famille et  
votre logement en  
votre absence**

**Télesurveillance**

Nous intervenons 24h/24 en cas d'alerte :  
gardiennage et mise en sécurité du logement



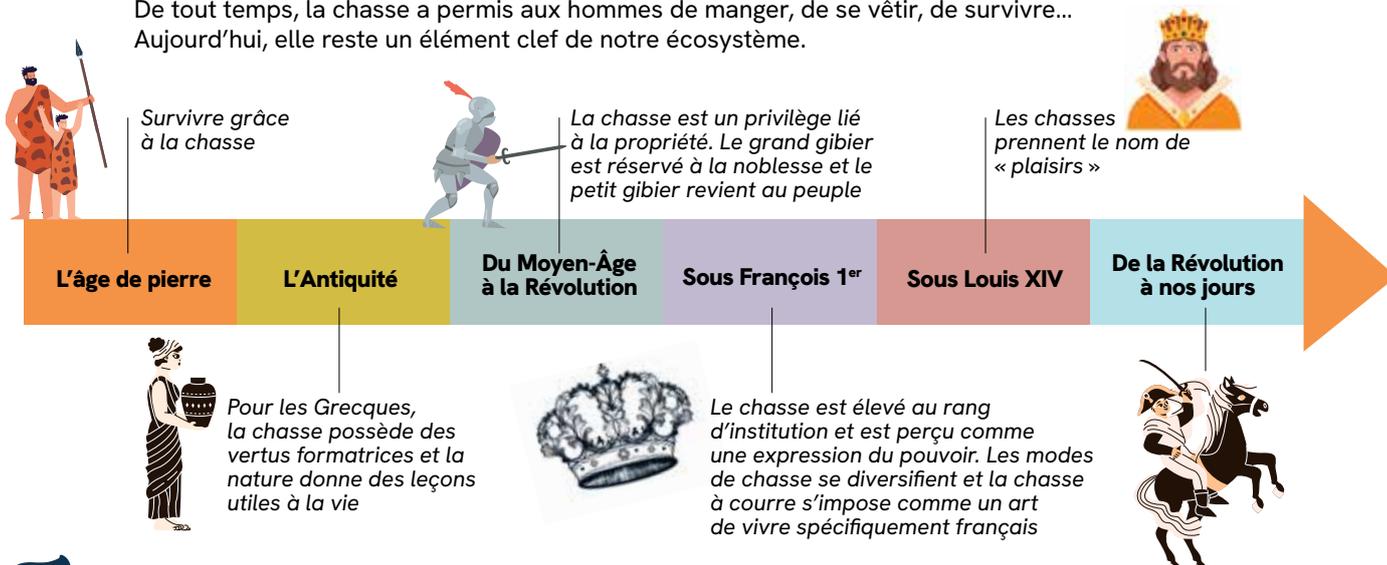
Rendez-vous  
dans l'une de nos  
16 agences de l'Oise

# UNE HISTOIRE À CÉLÉBRER !

100 ans de souvenirs, d'héritage, d'actions et de combats. L'occasion de retracer, à travers ces pages, un siècle de chasse dans l'Oise... Et d'ouvrir, le 21 juin 2025 à la Maison de la Chasse et de la Nature, un nouveau chapitre de notre histoire collective.

## La Chasse au cœur de l'Histoire

De tout temps, la chasse a permis aux hommes de manger, de se vêtir, de survivre... Aujourd'hui, elle reste un élément clef de notre écosystème.



### Les Présidents de la Fédération :

- 1925 - 1933 Emile DE POLY (Décédé en 1932)
- 1933 - 1946 André D'EICHTHAL
- 1946 - 1947 Alfred LE RENARD (Démission en avril 1947)
- 1947 - 1954 René MOREAU (Nommé par le Ministre de la l'Agriculture)
- 1954 - 1978 Jean DE LA BEDOYERE (Démission en mai 1978)
- 1978 - 2007 Alain CORBIERE
- 2007 - à ce jour Guy HARLE D'OPHOVE

## Ces expressions qui viennent du monde de la chasse

Sans toujours le savoir, nous parlons régulièrement avec les mots des chasseurs.

	Dans la vie courante	Dans le monde de la chasse
<b>Avoir du mordant</b>	Avoir du mordant dans l'esprit, avoir du piquant, de la causticité dans l'esprit	Se dit d'un chien de chasse qui va au contact de sa proie
<b>Tomber dans le panneau</b>	Faire preuve d'une trop grande crédulité ou ne pas se rendre compte que l'on se fait piéger	Fait référence au filet et au panneau tendus pour attraper le gibier
<b>Être à l'affût</b>	Guetter, observer le moment favorable pour prendre, pour agir	Evoque l'attitude d'un chasseur immobile et attentif pour guetter sa proie
<b>Donner le change</b>	Tromper quelqu'un en lui faisant prendre une chose pour une autre	Lorsque l'animal chassé emmène les chiens sur la piste d'un autre de ses congénères pour leur échapper
<b>Rentrer bredouille</b>	N'avoir rien obtenu d'une démarche	Revenir sans avoir rien tué ou capturé (à la chasse, à la pêche)
<b>Courir plusieurs lièvres à la fois</b>	Se lancer dans plusieurs activités ou plusieurs projets à la fois au risque de n'en finir aucun	Se dit d'un chien ou d'un chasseur qui poursuit plusieurs lièvres en même temps sans réussir à en capturer un seul
<b>Avoir la dent dure</b>	Être très sévère, dur dans ses critiques	Se dit d'un chien de chasse (notamment de vénerie ou de rapport) qui mord trop fort, abîmant le gibier qu'il rapporte ou qu'il tient, ce qui est un défaut

# 100 ANS, 100% NATURE ! LE PROGRAMME DES ANIMATIONS DE LA JOURNÉE DU 21 JUIN

La Fédération des chasseurs de l'Oise fête son centenaire le samedi 21 juin 2025 à la Maison de la Chasse et de la Nature à Agnetz. Une journée ouverte à tous (chasseurs ou non) pour découvrir ou redécouvrir la chasse et les missions de la Fédération.

- A la découverte de la chasse dans l'Oise : la grande faune, la petite faune, les zones humides, la sécurité à la chasse...
- Ateliers créatifs sur le thème de la nature
- Spectacles : chanteurs d'oiseaux et bulles géantes
- Démonstrations : chasse au vol, recherche au sang, trompes de chasse
- Ateliers d'initiation : lecture d'ailes de bécasse, initiation aux trompes
- Jeux en bois et structure gonflable
- Et bien d'autres surprises !

#### Informations pratiques :

- De 10h à 18h
- Maison de la Chasse et de la Nature : 155 sur Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz
- Entrée gratuite
- Parking gratuit
- Restauration sur place

#### POUR RÉSERVER, RENDEZ-VOUS :

- Sur la site de la Fédération (réservation et paiement en ligne)
- A la Fédération du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (paiement par carte bancaire, chèque ou espèces)



- **Réservation obligatoire avant le 14 juin**

# Le GRAND BANQUET

## des 100 Ans

### Samedi 21 juin

**À PARTIR DE 19H**

MAISON DE LA CHASSE & DE LA NATURE, AGNETZ

**AU PROGRAMME**  
Viandes à la broche, soirée dansante  
animations surprises...

Soirée réservée aux chasseurs et à leurs proches  
PLACES LIMITÉES : RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 14 JUIN

Informations et inscription [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr)



UN AVANT-GOÛT DE CET  
ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL ?

#### Le grand banquet des 100 ans, le samedi 21 juin

##### Imaginez...

Un soir d'été, en plein air, les tables dressées, les rires qui résonnent, les verres qui s'entrechoquent, les souvenirs de chasse qui s'échangent...

Le 21 juin, la Fédération fête ses 100 ans autour d'un grand banquet champêtre. Un moment unique, chaleureux et convivial, à partager entre passionnés, familles, amis et partenaires.

**Ne manquez pas cette soirée qui marquera l'Histoire.  
Réservez votre place sans plus attendre... avant que toutes ne partent !**

**Hélène DOUILLY,**  
Chargée de communication

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Ouverture des portes du banquet à 19h
- Adulte : 30 € / Enfant : 15 €
- Maison de la Chasse et de la Nature : 155 sur Siméon Guillaume de la Roque 60600 Agnetz.



## 100 ANS DE PASSION, D'ENGAGEMENT ET DE VIGILANCE CYNÉGÉTIQUE DANS L'OISE

Retour sur les premières décennies de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise.

### Aux origines de la Fédération : lutte contre le braconnage et premières structures

Célébrer le centenaire de la Fédération, c'est l'occasion de se pencher sur notre histoire et de relire nos archives afin de connaître comment s'est construite la chasse du XXI<sup>ème</sup> siècle. Tout commence le 29 janvier 1925, c'est à cette date qu'est créée la Fédération Départementale des Chasseurs et Pêcheurs de l'Oise présidée par Monsieur DE POLY dont le but est « la création de brigade mobile en vue de la répression du braconnage qui sévit dans l'Oise avec peut-être plus d'intensité que partout ailleurs en raison du voisinage de Paris où les braconniers peuvent écouler facilement les produits de leur déprédation ».

En juin 1929, la Fédération met à disposition des adhérents une police d'assurance chasse.

En novembre 1930, la Fédération compte 5 gardes : un pour l'arrondissement de Beauvais, un pour l'arrondissement de Clermont, un pour l'arrondissement de Compiègne et 2 pour l'arrondissement de Senlis. Elle compte 1 200 adhérents pour 218 000 hectares.

### Défendre les intérêts des chasseurs : les premiers combats réglementaires

Le rôle de la Fédération devient aussi celui de défendre les intérêts des chasseurs et de la chasse auprès du Préfet et des parlementaires puisque la Fédération alerte en juin 1932 sur l'emploi du blé strychnisé semé à la volée dans les champs qui est absorbé par

les oiseaux gibiers et qui a décimé les cheptels de perdreaux dans la région où il est utilisé.

À cette même époque, plusieurs adhérents demandent que la divagation de chiens soit réprimée « d'une façon active, extrêmement sévère et beaucoup plus efficace, et que la répression de ces délits ne relève plus de la justice de paix mais de la correctionnelle ». Déjà à cette époque la problématique de la divagation de chiens est soulevée et c'est un problème récurrent qui perdure jusqu'à maintenant encore.

### De la guerre à la reconstruction : une chasse suspendue, puis réorganisée

La loi des finances du 1 mars 1934 va donner une autonomie financière aux Fédérations en allouant un droit de 5 francs par permis, à cette date le permis départemental coûte 54 francs et le permis global (national) coûte 200 francs.

En avril 1939, le président de la fédération André D'EICHTHAL obtient auprès du Préfet la suspension momentanée de « la fauchaison et l'incendie des herbes et des talus qui paraissent devoir servir d'abri et de couvert en particulier aux perdrix pour leur couvain en raison du manque de couverts par suite de la gelée des blés ».

De 1939 à 1944 la chasse et la destruction des nuisibles est interdite en raison de la guerre.

L'activité de la Fédération reprend en décembre 1944 pour préparer la saison 1945/1946.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1946, la Fédération

devient la Société Départementale des Chasseurs.

En juin 1946, le projet de nationalisation de la chasse dans la Constituante a été évité de justesse.

Fin 1946, la Fédération se heurte au problème d'approvisionnement de pneus et de bicyclette pour ses gardes et l'impossibilité de se voir attribuer des vélomoteurs. À cette époque l'armement des gardes devient nécessaire par suite d'une vague d'attentats.

### Repeuplement et réserves : les enjeux du petit gibier après-guerre

Après-guerre se pose aussi le problème du repeuplement en petit gibier, en 1947 le lièvre coûte 4 000 francs et le faisan 1 700 francs. Un essai d'importation de 1 780 lièvres en provenance de Hongrie et de Tchécoslovaquie est tenté mais à la frontière 1532 étaient morts.

L'année suivante en 1948, l'importation de gibier se heurte à des problèmes sanitaires en Europe centrale, la tularémie sur les lièvres et la peste aviaire sur les perdrix et les faisans.

C'est cette même année que l'on reprend le nom de Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise. Faute de pouvoir assurer un repeuplement, la Fédération préconise la mise en place de réserves de chasse sur chaque territoire ce qui semble donner des résultats. Quelques lièvres repris en Alsace sont introduits sur les territoires.

On compte 91 réserves de chasse pour 4 682 hectares dans l'Oise.

### Vers une chasse moderne : adaptations réglementaires et environnementales

Pour la saison 1950/51, la chasse à tir du chevreuil, des biches, faons et hères ouvre le premier octobre et ferme le lendemain au soir.

L'ouverture de la chasse du perdreau et du lièvre est fixée le 3 septembre tandis que le faisan ouvre le 24 septembre.

Toutefois vu les dommages causés aux perdreaux par de violents orages de grêle il est demandé la fermeture anticipée au 26 septembre.

En avril 1953, on note l'apparition de la myxomatose. La Fédération crée des centres de sauvetage d'œufs de perdrix à Noyers-Saint-Martin à Pronleroy et à Rouvillers.

La Fédération compte 25 gardes dont 19 motorisés et 4 possèdent le téléphone.

En 1945, le papillon destiné à être joint au permis apparaît, faisant connaître aux chasseurs les dates d'ouverture et de fermeture des différentes espèces.

### Sécurité, nuisibles et premières tensions autour du sanglier

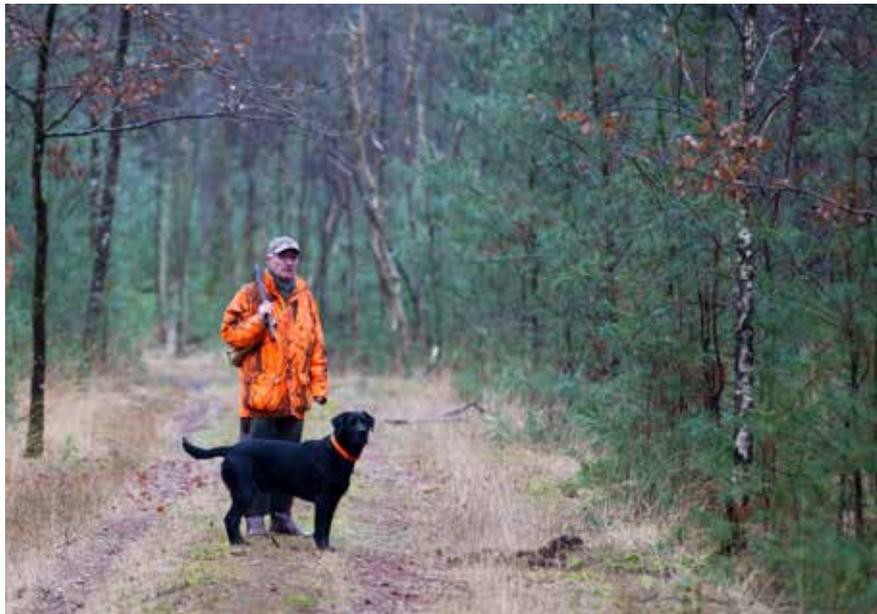
En 1955, le Président DE LA BEDOYERE a pris une initiative de doter des gardes circulant à moto d'un casque protecteur à la suite d'accidents graves, dont un mortel qui ont été enregistrés dans les fédérations de la région parisienne.

Toujours en 1955, les pouvoirs publics craignant la contagion de la rage par les renards et les blaireaux, a décidé de faire détruire tous les carnivores sauvages. C'est l'année, où l'on commence également à parler du sanglier en forêt domaniale de Compiègne, Ourscamp et d'Halatte afin de réduire d'un mois la chasse du Vautrait car il est en voie de disparition. En 1956, 17 491 permis de chasse ont été délivrés dans le département.

En 1957, on note l'apparition du système d'effarouchement de coupe pour les fauchaisons, dispositif mis au point par la Fédération du Nord. C'est aussi l'année, où l'on définit des heures de chasse : une demi-heure après l'heure légale du lever du soleil jusque 1/4 d'heure après l'heure légale du coucher du soleil.

### Encadrement du sanglier et premiers outils de gestion du gibier

En 1958, 18 737 chasseurs ont pris leur permis dans le département. On décide la fermeture anticipée du perdreau et du lièvre, la diminution de la population du lièvre est estimée de l'ordre de 50 à 70%.



En raison de la recrudescence des dégâts causés aux cultures par les sangliers, Monsieur le Préfet de l'Oise a été amené à proposer à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, une modification de l'article 18 du règlement permanent de la police de la chasse dans le département de l'Oise.

Le secrétaire d'État à l'agriculture a signé, le 18 janvier 1958, un arrêté déterminant de nouvelles dispositions se rapportant aux battues de destruction de sanglier celles-ci peuvent être effectuées sans aucune autorisation par les détenteurs du droit de chasse dans les massifs boisés d'au moins 20 hectares 2 fois par semaine en prévenant au préalable la Gendarmerie et la Fédération des chasseurs.

« Cet arrêté pris, semble-t-il, à l'instigation des services agricoles va permettre des destructions intensives de sanglier. De telles mesures ne supprimeront sans doute pas les dégâts car les animaux seront toujours attirés par les cultures de maïs faites délibérément en bordure ou à proximité des forêts. Le retour aux cultures traditionnelles serait souhaitable à ce point de vue ».

### Communication cynégétique et premières revendications

Le Conseil d'Administration propose qu'une protestation soit faite près du Conseil supérieur de la chasse, et estime regrettable la signature d'un arrêté consacrant l'autorisation de chasser purement et simplement le sanglier jusqu'au 31 mars.

1959 voit apparaître le projet d'un journal de la région cynégétique de Paris comportant 4 pages et devant être publié mensuellement. Le siège social de la Fédération est transféré

au 16 de la rue Vignon à Paris 9<sup>e</sup>.

Le premier numéro du journal « Nos Chasses » est paru le 15 octobre 1959. Les températures élevées du printemps et de l'été, ainsi que la sécheresse ont été propices aux portées et aux couvées, ce qui permet d'affirmer qu'en général le gibier a été abondant. En 1960, la Fédération demande la mise en place d'un plan de tir pour la chasse des grands animaux.

### Impacts de l'aviation, pesticides et réglementation en mutation

En 1962, la Fédération fait voter le vœu suivant en Assemblée Générale :

« Considérant que les vols fréquents en basse altitude et le passage du mur du son par les avions à réaction troublant la quiétude et ont des suites néfastes sur les couvées pendant les périodes d'incubation, la Fédération demande que les vols d'entraînement soient effectués à haute altitude ou au-dessus de la mer ».

C'est cette même année, que la Fédération remet sa première médaille à la brigade de Gendarmerie de Nanteuil-Haudouin.

Le prix du permis en 1963 s'élève à 28 nouveaux francs. C'est à cette date qu'apparaît le premier projet de loi concernant la réparation des dégâts de sangliers.

Une commission agro-cynégétique est créée et la question du financement des dégâts de sanglier se pose déjà avec un vœu relatif à l'institution d'un permis spécial pour l'exercice de la chasse aux grands animaux.

Il est décidé qu'une note précisant les règles essentielles à observer pour éviter les accidents de chasse soit remise aux chasseurs.

### Première alerte écologique : produits agricoles et mortalité du gibier

L'accélération du progrès technique est notable et l'on observe ses premiers effets sur la faune sauvage en effet il est retranscrit « qu'à la suite d'épandage de colorants nitrés effectué par avion sur des céréales d'hiver au début du mois de mars 1964 dans la région d'Estreées-Saint-Denis les gardes fédéraux ont constaté une importante mortalité de lièvre. Compte tenu des cadavres trouvés il ne semble pas exagéré d'évaluer à une centaine le nombre de lièvres qui ont péri. Il est à craindre une vulgarisation rapide des traitements par avion ou hélicoptère en raison de leur prix de revient extrêmement bas en tout cas inférieur à celui des opérations effectuées par les moyens classiques ».

### Une Fédération en éveil face aux enjeux environnementaux et juridiques

Lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 1964, le Président fais voter un vœu « relatif aux conditions de l'emploi en agriculture de divers produits chimiques, afin que, tout en sauvegardant les intérêts agricoles, ne soit utilisé que des produits mis au point de telle sorte qui ne soit plus susceptible d'être dangereux pour le gibier. Ce vœu exprime aussi le désir que les conditions d'emploi et d'épandage desdits produits soit strictement réglementés ».

### Vers une régulation européenne de la chasse au gibier d'eau

La décennie 1960 préfigure l'évolution réglementaire que l'on connaît encore aujourd'hui, en effet le Parlement français doit être amené à se prononcer sur la ratification de la convention internationale pour la protection des oiseaux. L'opposition à ce texte s'organise, car en effet si elle devait être approuvée cette convention bouleverserait complètement les coutumes et usages et tout particulièrement de ceux du gibier d'eau, d'une part elle prévoit que l'ouverture de la chasse du gibier d'eau doit être interdite au mois de juillet et fermée par ailleurs dès la fin du mois de février supprimant ainsi au chasseur toute possibilité de chasser le gibier d'eau au cours du premier passage de la 2<sup>e</sup> quinzaine de juillet, ainsi, du reste que les halbrans et au cours du passage de mars le plus important dans notre pays.

### Statut des grands animaux : gibier ou bêtes fauves ?

Se pose aussi la question de la chasse aux grands animaux car l'article 393 du code rural prévoit que les propriétaires, possesseur ou fermier ont le droit de repousser en tout temps les bêtes fauves qui porteraient dommage à leur propriété. Ce droit peut s'exercer avec des armes à feu et concerne, au moins pour la région de Paris, essentiellement les chevreuils, les biches, les cerfs et les sangliers. Ces animaux qui sont des gibiers, prennent le caractère juridique de bêtes fauves quand ils sortent de forêts et portent dommage aux cultures.

### Naissance du plan de chasse : vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique

Le plan de chasse du grand gibier apparaît dans un arrêté du ministère de l'Agriculture en date du 15 mars 1965 fixant les conditions d'application de la loi du 30 juillet 1963, qui instituait un plan de chasse du grand gibier, pour créer un équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire un équilibre tel que soit sauvegardé à la fois les intérêts agricoles et forestiers en la présence de grands animaux susceptibles d'être chassés. Les conséquences essentielles de l'adoption du plan de chasse, dans le cas du département, est de substituer à la liberté de tuer du grand gibier, sans limitation du nombre de pièces au cours de la période spéciale d'ouverture de ce gibier, l'obligation de n'en tirer qu'un non déterminé, fixé à l'avance ; le temps de chasse du gibier faisant l'objet d'un plan de chasse sera plus étendu que les périodes retenues actuellement.

### Une nouvelle organisation du territoire : la loi sur les ACCA

D'autre part la loi numéro 64.699 du 10 juillet 1964, relative à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse voit le jour. Cette loi concerne l'organisation des associations communales de chasse, elle revêt une importance considérable car son but essentiel est de ne laisser en déshérence aucun territoire de chasse et de donner la possibilité de mettre en valeur des territoires d'une surface trop réduite pour constituer à eux seuls une unité de chasse valable tout en permettant, par ailleurs, la suppression des enclaves si préjudiciables à l'organisation des chasses qui les entourent.



Sans doute compte tenu de l'organisation déjà existante dans notre département le champ d'application de cette loi ne semble pas devoir être étendu à l'ensemble de l'Oise. En effet à l'origine de la loi, le but essentiel concerne surtout les départements méridionaux où la chasse est moins bien organisée et où devenait indispensable, soit de créer les associations communales là où il n'en existait pas, en raison de la chasse banale, soit de donner aux associations existantes des bases juridiques certaines.

### Lutte contre le braconnage : modernisation des moyens

L'équipement des gardes en matériel évolue, « en vue de faciliter leur action dans la répression du braconnage en voiture ils sont dotés de matériel susceptible de contribuer à rendre leurs interventions plus efficaces. À cet effet des phares portatifs ont été acquis du modèle adopté par les services de la Gendarmerie. Ils émettent un faisceau lumineux extrêmement puissant qui permet, non seulement de suivre le braconnier dans leur fuite, mais encore, le cas échéant d'aveugler les conducteurs de voitures opérant en délit ». De plus, la création d'une brigade de répression équipée d'une voiture radio et de postes émetteurs récepteurs a été décidée.

### À suivre...

Ce récit passionnant n'est que le début ! Dans le prochain numéro, nous poursuivrons notre plongée dans l'histoire de la Fédération : grands tournants cynégétiques, avancées environnementales, évolutions législatives, et les visages marquants de la chasse dans l'Oise. Un siècle d'histoire ne se raconte pas en trois pages... restez avec nous !

**Marc MORGAND,**  
Directeur

## CE QUE VOUS PENSEZ DU JOURNAL

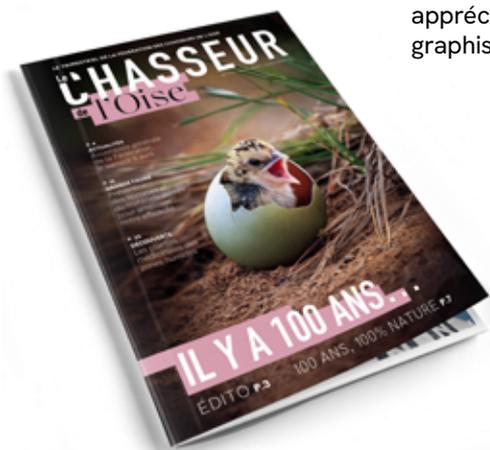
Nombre  
de réponses

691

83% des personnes  
ayant répondu à l'enquête  
apprécient le nouveau  
graphisme du journal

73 %  
des lecteurs lisent le  
journal en entier

Le journal est lu  
à 44% par plusieurs  
personnes dans le  
foyer



Améliorer, enrichir, vous écouter.  
Vous avez été nombreux à prendre le temps  
de répondre à notre enquête. Merci pour vos  
retours, vos idées, vos critiques constructives.  
Ils nous guideront pour continuer à faire  
évoluer Le Chasseur de l'Oise, à votre image.

TOP  
des rubriques  
les plus appréciées

1. Actualités
2. Petite faune
3. Grande faune
4. Edito du Président
5. Espèces problématiques

TOP  
des sujets que vous  
aimeriez lire davantage

1. Chasse et sécurité
2. Valorisation du gibier et gastronomie
3. Portraits de chasseurs

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2025 – 2031

Un nouveau schéma qui cadre la pratique de la chasse dans l'Oise pour les six années à venir, est entré en vigueur depuis quelques semaines.

### À quoi sert le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) ?

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le SDGC est le document de cadrage de l'activité cynégétique dans le département pour les six prochaines années. Il vient en complément de la réglementation générale qui s'applique par ailleurs en matière de chasse (dates d'ouverture, gestion des dégâts, etc.). Il est opposable aux chasseurs, sociétés, groupements et associations de chasse du département. Il a pour objectif d'organiser une chasse durable, économiquement viable,

socialement équitable et écologiquement responsable.

### Comprendre et connaître le schéma

Le schéma est disponible sur le site de la Fédération [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr) dans la rubrique "Documentation > Schéma départemental de gestion cynégétique 2025/2031".

Avant l'ouverture de la saison 2025-2026, la Fédération des Chasseurs de l'Oise organisera des réunions pour présenter le schéma et éditera des guides pour connaître les mesures à retenir et à « connaître par cœur ».

### Avec le nouveau schéma, la Fédération met en place pour les territoires :

- une nouvelle charte d'agraineage
- des nouvelles conventions petit gibier

Nous vous invitons à contacter au plus tôt le technicien grand gibier :

#### Alexis POTTIER

✉ [grandgibier@fdc60.fr](mailto:grandgibier@fdc60.fr)  
> 03 44 19 40 51 - 06 09 82 02 56  
et le technicien petit gibier :

#### Rudy KARBOWNICZEK

✉ [petitgibier@fdc60.fr](mailto:petitgibier@fdc60.fr)  
> 03 44 19 40 50 - 06 79 75 34 58



« La pratique de la chasse, grâce à ce nouveau schéma départemental sera plus sûre, au niveau de la sécurité en action de chasse et au niveau de sa reconnaissance sociétale quel que soit le mode de chasse pratiqué. En contrepartie nous avons des devoirs, notamment sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique à rétablir et vous trouverez les clés pour atteindre nos objectifs en parcourant ce document. »

Guy Harlé d'Ophove

Président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le 5 avril dernier s'est tenue l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Oise. Un temps fort pour faire le point sur une année marquée par de nombreuses actions, des défis croissants et de belles perspectives. L'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'unanimité.



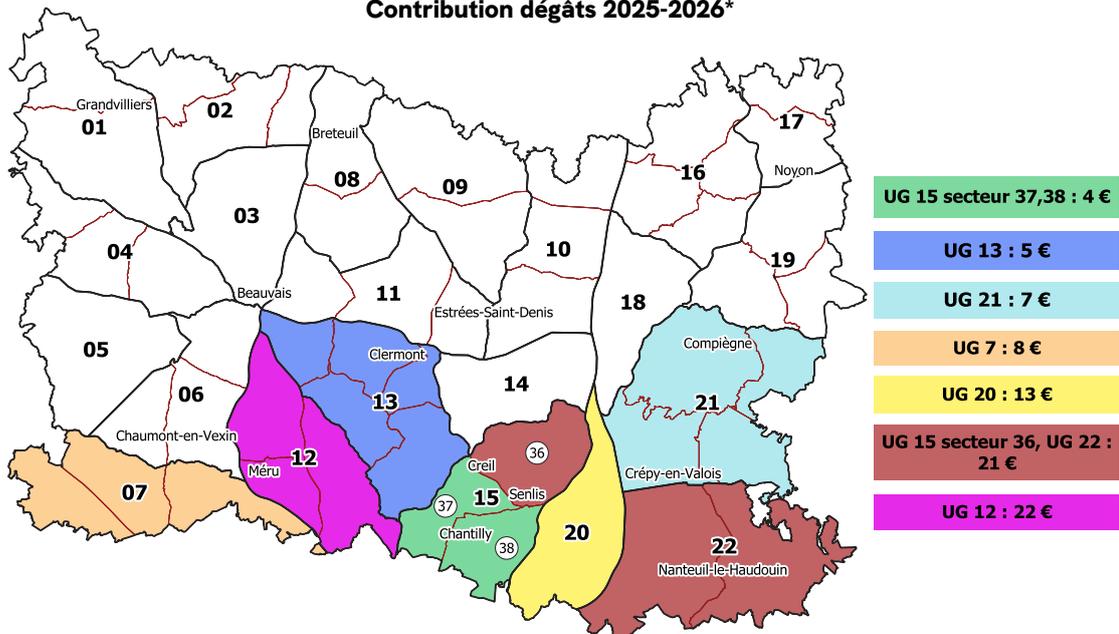
### Dates à retenir :

	Date d'ouverture	Date de fermeture
<b>OUVERTURE GÉNÉRALE</b>	<b>21 SEPTEMBRE 2025</b>	<b>28 FÉVRIER 2026</b>
Sanglier	1 <sup>er</sup> juin (ouverture anticipée)	31 mars 2026
	21 septembre 2025	
Perdrix grise et lièvre	5 octobre 2025	31 décembre 2025
	<i>Attention : 3 jours à déclarer pour les territoires hors GIC et conventions</i>	
Faisan commun	5 octobre 2025	31 janvier 2026
Cerf élaphe	1 <sup>er</sup> septembre 2025 (pour les mâles uniquement)	28 février 2026
	21 septembre 2025	
Chevreuil	1 <sup>er</sup> juin 2025 (ouverture anticipée)	28 février 2026
	21 septembre 2025	
Perdrix rouge et faisan vénéré	21 septembre 2025	28 février 2026

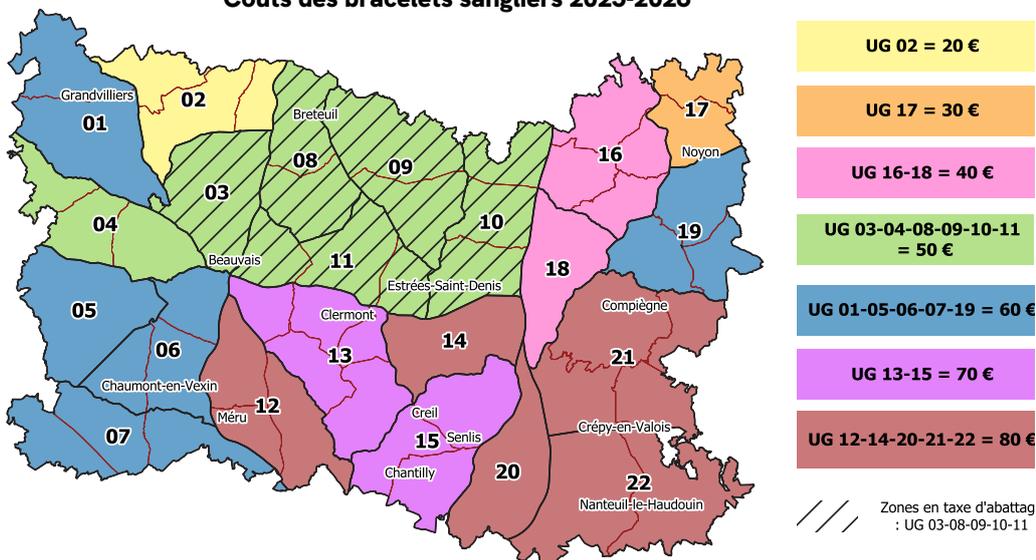
### Prix du permis :

Assurance : 22 € Abonnement annuel au journal "Le Chasseur de l'Oise" (4 numéros) : 8€	AVEC L'ASSURANCE ET AVEC L'ABONNEMENT AU JOURNAL
Permis national	255,80 €
Permis départemental petit et grand gibier	203,95 €
Permis départemental petit gibier	178,95 €

**Contribution dégâts 2025-2026\***



**Coûts des bracelets sangliers 2025-2026\***



**Coûts des bracelets pour les cervidés 2025-2026\***

- Chevreuil : **25 €**
- Jcb : **210 €**
- Biche : **250 €**
- Biche (Ug 6 / 12 / 13) : **100 €**
- Cerf / daguet : **300 €**
- Cerf elaphe Indifférence : **200 €**
- Daim : **20 €**
- Mouflon : **20 €**

**Médailles :**

La Fédération a mis à l'honneur quatre passionnés à l'occasion de cette Assemblée Générale :

- Michel RUMIGNY**
- Philippe POPPE**
- François PINSSON**
- Gérard DAUREIL**

\*Téléchargez sur notre site dans la rubrique "Documentation > Grand Gibier" les tarifs détaillés pour la contribution à l'hectare et le prix des bracelets



# VOUS SOUHAITEZ LIRE LA SUITE ?

## Abonnez-vous !



> 32 pages d'informations  
> 4 fois par an

Actualités, Grande faune, Petite faune,  
Migrateurs, Sanitaire, Environnement  
Portraits, Recettes, Jeux...

1 an (4 n°)  
8 €

### BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner sous enveloppe affranchie à :

CDDC - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

Je m'abonne à « **le Chasseur de l'Oise** » : 1 an (4 n°) pour 8 € seulement

> Je joins un chèque bancaire ou postal de 8 € à l'ordre de CDDC

> J'indique mes coordonnées :

Nom

Prénom

Adresse

Code postal  Ville

@

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à CDDC pour la gestion de son fichier clients par le service communication. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à l'adresse d'envoi du bulletin.

CDDC, société de Communication pour le Développement Durable de la Chasse, EURL au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé à la Maison de la chasse et de la nature - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 - 60600 Agnetz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 505 117 374.